

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2012

Présents : M.DOUET Jean-Paul, Mme GON Sylvie, M. BOUCON Denis, M. VONCK Daniel, Mme CROMBEZ Isabelle, Mme FAUCHER Odile, M. PICOU Jean-François., M. ANSART Raymond.

Absents excusés : M. NORMAND Anthony donne pouvoir à M. DOUET Jean-Paul, Mme STEIN Rachel donne pouvoir à Mme GON Sylvie, M. MAQUET Jacques donne pouvoir à M. VONCK Daniel.

Présents dans la salle : Madame LOCRE Véronique, Monsieur MOYON Michel.

Secrétaire de séance : M. ANSART Raymond a été élu secrétaire de séance.

Signature du dernier compte-rendu par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations
 - ✓ Décisions modificatives budget communal et budget eau et assainissement
 - ✓ Révision des loyers : logements communaux, locations de la Maison des Loisirs
 - ✓ Tarifs concessions funéraires
 - ✓ Calendrier 2013 des réunions du conseil municipal
 - ✓ S.P.A. : renouvellement de convention
 - ✓ P.L.U : précisions sur le débat du P.A.D.D.
- Travaux en cours
 - ✓ Enfouissement des réseaux
- Emplois
- Communications diverses

DÉLIBÉRATIONS

Décisions modificatives budget communal et budget eau et assainissement

Monsieur le Maire indique que suite au reversement de TVA pour les opérations d'extension du réseau d'assainissement et de reprise des branchements plombs, il convient de prendre une décision modificative pour passer les écritures nécessaires au budget de l'eau et l'assainissement. Le conseil municipal accepte cette décision à l'unanimité.

Révision des loyers : logements communaux, locations de la Maison des Loisirs

Le conseil municipal décide à l'unanimité que :

- la révision des loyers communaux se fera en application avec le dernier indice de référence publié des loyers français (IRL).
- le prix de la location de la Maison des Loisirs reste inchangé : 250€ pour les habitants de Montagny, 500€ pour les habitants d'Ermenonville comme pour la soirée du réveillon.

Tarifs concessions funéraires

Le conseil municipal décide à l'unanimité que les prix des concessions restent inchangés : 150€ pour les concessions trentenaires et 300€ pour les concessions cinquantenaires. Jean-François PICOU doit présenter à la prochaine réunion le règlement du cimetière incluant la règlementation et les tarifs pour le Jardin du souvenir.

Calendrier 2013 des réunions du conseil municipal

18 janvier ; 15 février ; 22 mars ; 19 avril ; 17 mai ; 14 juin ; 5 juillet ; 20 septembre ; 18 octobre ; 15 novembre ; 20 décembre. 11 janvier 2014 : présentation des vœux.

S.P.A. : renouvellement de convention

Monsieur le Maire rend compte de la proposition de renouvellement de la convention prise avec la SPA :

La convention est conclue pour la période allant du 1er janvier 2013 au 31 janvier 2013. Elle sera reconduite par reconduction expresse jusqu'au 31 décembre 2015.

La commune de Montagny versera une redevance à l'habitant. Le tarif par habitant est fixé à :

1.04€ par habitant pour l'année 2013

1.07€ par habitant pour l'année 2014

1.09€ par habitant pour l'année 2015

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention SPA en 2013.

P.L.U : précisions sur le débat du Projet d'Aménagement du Développement Durable (P.A.D.D.)

Suite aux travaux concernant le P.A.D.D., des secteurs ont été identifiés comme présentant une potentialité d'aménagement à maîtriser. Aussi le recours à une étude urbaine plus précise d'un architecte pourrait être mandaté. Dans ces conditions il est nécessaire d'être plus précis dans la délibération prise lors du dernier conseil municipal, notamment en termes de localisation des secteurs concernés et de types d'aménagements soutenables.

Il faut aussi vérifier la concordance avec le SCoT. Des réunions sur le zonage vont démarrer en début d'année.

La délibération PADD est donc modifiée comme suit :

1- selon la localisation géographique des corps de ferme potentiellement aménageables, l'un d'entre eux pourrait être de nature à recevoir des équipements publics.

En lien avec cela, l'orientation concernant le "développement de la centralité du village" devra prendre en compte la mention précédente, en indiquant "privilégier le développement d'une centralité du village sans pour autant restreindre les opportunités d'installation d'équipements publics pouvant se présenter dans les zones urbanisables".

2- l'orientation consistant à "encadrer la mise aux normes et la délocalisation des bâtiments agricoles, en envisageant la création d'une zone d'activité en continuité de Silly le long, ou en favorisant les implantations en périphérie immédiate du bourg" est conservée mais amendée comme suit : " encadrer la mise aux normes et la délocalisation des bâtiments agricoles, notamment en interdisant les constructions à proximité de l'Eglise"

Pour la délibération suivante ne figurant pas à l'ordre du jour, le Maire sollicite le Conseil Municipal qui accepte d'en délibérer à l'unanimité. Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Contrat d'entretien et de dépannage des installations d'éclairage public avec la Société INEO RESEAUX NORD OUEST- Agence de COMPIEGNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la proposition de contrat d'entretien et de dépannage des installations d'éclairage public de la commune faite par la Société INEO RESEAUX NORD OUEST – Agence de Compiègne. Le coût annuel de cette maintenance préventive est de 2 500€ H.T. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de ce contrat.

TRAVAUX EN COURS

- Enfouissement des réseaux : rue du Moutier puis ruelle de Chaâlis.

Les travaux d'enfouissement ont commencé rue du Moutier. Quelques problèmes ont dû être réglés avec les riverains. Les emplacements de certains compteurs ont été revus.

- Les illuminations ont été posées.
- L'église va être éclairée comme les années précédentes.
- Groupe scolaire - problème électrique : un électricien est intervenu sans succès. La société BRIGAUD ayant fait l'installation a été contactée ainsi que la Société DELTADORE qui gère le chauffage.
- Responsable de la sécurité : Monsieur BOUCON Denis avait été nommé lors de la dernière réunion du conseil municipal. Or, cette nomination ne peut pas être validée car le responsable de la sécurité ne doit pas être un élu. Monsieur LEGRAND sera désigné.
- Carte d'achat : ce système impliquant des frais, une solution autre a été trouvée. Pour l'achat d'essence, un compte a été ouvert à Intermarché.

EMPLOIS

- Madame CAMIN Marie-France dont le contrat est arrivé à sa fin en juillet a été remplacée par Madame GANTIER Virginie qui assurera les mêmes tâches : suivi du bulletin et surveillance de la cantine.
- Nous sommes en attente d'une réponse de la Préfecture pour le renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de Monsieur JOZWAK Jean-Paul qui se termine ce jour.
- Les Contrats d'accompagnement dans l'Emploi de Messieurs TIXIER Alan et LEGRAND Armand sont reconduits.
- Question est posée pour le renouvellement du contrat de travail de Monsieur Nicolas MILLOCHAU qui se termine le 02 février 2013. Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler son contrat pour une durée d'1 an.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Le défibrillateur offert par le Rotary Club sera posé dans le passage extérieur de la Mairie, au niveau de l'atelier.
- Madame CROMBEZ Isabelle a assisté à une réunion du SAGE le mercredi 28 novembre 2012.
- Le Conseil Général nous informe qu'un espace spécifique a été créé sur son site Internet dédié au passage au Très Haut Débit dans l'Oise (<http://www.oise.fr/amenagement-et-territoire/le-tres-haut-debit/>).
- Une permanence destinée à recevoir les demandes d'inscription sur les listes électorales sera assurée le lundi 31 décembre.

- Madame Sarah BERRIER nous sollicite pour l'achat d'un magazine de découverte pour les enfants de 6 à 11 ans. Le tarif serait de 100€ par an pour 25 exemplaires de chaque numéro (6 numéros par an). Le conseil municipal est d'accord sur le principe.
- Le Lieutenant-Colonel BOGET, commandant le groupement de gendarmerie du département de l'Oise, nous a fait parvenir une invitation à découvrir le centre départemental d'opérations et de renseignements de la gendarmerie. Suite sera donnée.
- L'AMF a adressé son rapport annuel 2011-2012.
- Le centre de gestion de l'Oise qui organise la licence professionnelle « management des collectivités territoriales » propose aux collectivités d'accueillir des étudiants stagiaires afin de leur confier des missions spécifiques.
- Le service de collecte de la CCPV nous informe de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques ainsi que de la mise à disposition des habitants de rouleaux de sacs plastiques translucides bleus 50 litres conçus pour le tri et le stockage des papiers et enveloppes.
- SAUR : un manuel d'auto-surveillance de la station d'épuration, obligatoire à compter du 01/01/2013 sera fourni à la collectivité et à l'agence de l'eau en fin d'année.
- Intercommunalité :
 - SIVOS : quelques soucis avec Ermenonville, notamment sur la rédaction des comptes rendus.
 - CCPV : dysfonctionnements à la piscine de Crépy. Une pétition a fait l'objet d'un large débat lors du dernier conseil communautaire.

La séance est levée à 22h35.